

CONSEIL MUNICIPAL du 02 septembre 2014

L'an 2014, le 02 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : M. André GUIHARD, Maire, Mmes Marie-Laure AREZKI, Catherine ROUIL MM. Joseph TESTARD, Christian PRIOU, Arnaud PAGEAUD, Réda BEN KEBIL, Christophe LEBRETON, Mmes Nathalie GENEIX, Aurélie FERRE, Anne GUILLET, Lydia BEATRIX, Christelle JAUNASSE, Isabelle HARDY, Angélique DELANOU MM. Jérôme SQUELARD, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Michel OUAIRY.

Secrétaire de séance : Mme Angélique DELANOU.

M. Jean-Claude LAMBERT, sculpteur, présente l'état d'avancement du monument du Souvenir et de la Paix qui sera installé devant le cimetière lors de la cérémonie du 15 novembre. Après avoir décrit l'essence du projet il déclare qu'un point sur les problèmes techniques liés au socle seront vus la 3^e semaine de septembre. Après les remerciements du Conseil, M. LAMBERT invite tout un chacun à venir voir son œuvre en cours à son atelier. Tout le monde est le bienvenu.

- Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu du conseil du 08 juillet 2014, est approuvé à l'unanimité.

• Sur le compte rendu du conseil municipal du 10 juin dernier, il a été omis de préciser que M. Fabrice Etie a exprimé ses doutes sur la régularité de la procédure de sélection du cabinet retenu, A+B Urbanisme et Environnement.

CONTRATS AVEC SFR et ORANGE

La Commune donne en location à SFR un emplacement d'une superficie de 51 m² environ, situé au lieu-dit « Douet l'Ane ». Cet emplacement accueille des installations de télécommunication. En contrepartie la société SFR s'engage par convention pour une location de 12 années et prenant effet le 1^{er} novembre 2014. Le loyer de 2 000 € toutes charges locatives incluses, augmentera tous les ans de 2% à la date anniversaire du bail.

La société ORANGE, a procédé pour l'exploitation de ses réseaux à l'implantation d'équipements techniques sur le même emplacement. Un bail est consenti pour une durée de 12 années qui prendra effet le 1^{er} décembre 2014. Le montant du loyer est fixé à 1 200 € toutes charges locatives incluses. Il prendra effet au 1^{er} décembre 2014. Celui-ci augmentera tous les ans de 1% à la date anniversaire du bail.

Après présentation, le conseil municipal à l'unanimité, accepte les termes des contrats.

FONDS DE CONCOURS

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis a mis en place un fonds territorial (Fonds de concours). Ce fonds est reconstitué chaque année tant que les ressources de la COMPA le permettent et est destiné, conformément à la loi, au financement des investissements des communes

2012 : La subvention attribuée par la COMPA à la commune pour l'acquisition d'un équipement audio et lumière du théâtre s'élève à 10 000 €. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal sollicite le versement de cette subvention.

2014 : Deux projets ont été proposés. - La remise en état du parcours de santé et une importante rénovation de la salle d'activités. M. PRIOU rappelle les problèmes de la salle relatifs à la surface vitrée, l'isolation, la ventilation, l'état des rideaux.... Les travaux sont évalués à environ 20 000 € H.T.

Mme GUILLET émet l'hypothèse d'un agrandissement. Le Maire répond qu'il y a trop de contraintes pour cette réalisation selon les normes de sécurité.

M. LEBRETON rappelle la nécessité d'une nouvelle salle en plus de la rénovation de la salle d'activités.

Après un débat entre favoriser la rénovation de la salle d'activités et la construction d'une nouvelle salle, le Conseil Municipal retient, pour ce fonds de concours, la rénovation de la salle d'activités, par 18 voix pour et une abstention (Anne GUILLET). La demande d'aide au financement auprès de la COMPA portera sur le parcours de santé et la rénovation de la salle d'activités.

PARTICIPATION SYDELA

Pour une demande de viabilisation du réseau téléphonique par des particuliers, le Sydéla demande une participation financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mettre à la charge du demandeur la totalité de cette participation financière.

TARIF LOCATION SALLE POLYVALENTE ASSOCIATION ASPO

L'association ASPO souhaite bénéficier de la salle polyvalente un jour par semaine pour 34-36 séances annuelles à compter du 11 septembre. Le Conseil municipal accepte de mettre la salle à disposition moyennant un loyer annuel de 1800 €.

M. ETIE et Mme GUILLET rappellent que les tarifs des associations dont le siège social n'est pas domicilié à Teillé doivent être les mêmes pour tous.

CAUTIONS SONORISATION PORTABLE ET PERCOLATEUR

M. PAGEAUD rappelle que la commune dispose d'une sonorisation portable et d'un percolateur qu'elle met gratuitement à la disposition des associations de Teillé. Afin de pallier à des dégradations éventuelles, le Conseil à l'unanimité décide d'instituer une caution de 500 € pour la sonorisation et 200 € pour le percolateur.

DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil, à l'unanimité, procède aux modifications suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
R002-Résultat reporté				556.18
D6156-Maintenance	4 500.00			
D022-Dépenses imprévues	177.00	282.28		
D023-Virement à la section d'investissement		4950.90		
	4 677.00	5 233.18		556.18
		556.18		556.18
 INVESTISSEMENT				
R001-Solde d'exécution				50.01
D020-Dépenses imprévues		50.01		
R021-Virement de la section fonctionnement				4 950.90
D2051-Concession et droits similaires		4 500.00		
D2128-149 Travaux cimetière	213.00			
D2135-149 Travaux cimetière		486.90		
D2184-122 Mobilier bibliothèque		177.00		
	213.00	5 231.91		5 000.91
		5 000.91		5 000.91
TOTAL GENERAL		5 557.09		5 557.09

- Une table basse pour la bibliothèque sera installée prochainement.

- M. le Maire donne lecture du courrier de l'association de Twirling de Mésanger sollicitant une subvention. Après être devenue championne de France 2014, l'association sollicite des fonds pour ses déplacements. M. OUAIRY questionne la pertinence de soutenir cette association en particulier. Mme GENEIX propose de les orienter vers l'OIS. Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité dirige l'association auprès de la COMPA.

SUBVENTION CAF CUISINE ROULE TI'BOUTS

M. le Maire informe le Conseil que la CAF pour la réfection de la cuisine de Roule Ti'Bouts a accordé une subvention de 4 357 €. M. SQUELARD rappelle que de nouvelles normes plus strictes sont entrées en vigueur depuis la demande de cette subvention et se charge d'étudier les modifications à apporter au projet.

CHANGEMENT DE FILIERE D'UN AGENT

M. le Maire demande l'aval du conseil pour transférer définitivement pour raison médicale un agent du poste d'ATSEM à temps complet au poste d'Adjoint administratif à temps complet à un échelon similaire. Mme GUILLET demande le détail de la procédure. Après explications, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le transfert sous réserve de l'avis favorable de la CAP, à compter de la date de cet avis.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission enfance jeunesse :

- Mme AREZKI rapporte les besoins sollicités par l'équipe pédagogique. Suite à la modification du poste ci-dessus décrit, une seconde ATSEM est requise pour un temps plein scolaire. Après présentation des possibilités de statuts offerts aux ATSEM et leurs conséquences financières, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste annualisé à 26/35^{ème} avec possibilité d'heures complémentaires.

- Mme AREZKI présente les activités TAP mises en place, leurs intervenants et leurs coûts. Il y a 98% d'enfants participant à ces activités. Le budget TAP est d'environ 18 000 € annuel soit 127 € par enfant. Le fonds d'amorçage uniquement la première année est de 50 € par enfant. Un point d'étape sera fait le 12 septembre.

- M. LEBRETON présente l'activité du restaurant scolaire du mercredi. 30 enfants en moyenne sont concernés. Le restaurant est ouvert aux enfants de Pannecé utilisant le service périscolaire.

M. le Maire propose le tarif de 4 € par repas pour les enfants de Pannecé. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce tarif.

Mme AREZKI présente la demande de l'école J.DEMY pour recruter une ATSEM pour les 6 élèves GS affectés dans la classe de CP. Après avoir proposé différentes alternatives, un débat s'engage. Mmes BEATRIX et GUILLET apportent des arguments favorables au recrutement (auparavant, présence de 3 ATSEM à l'école). M. Le Maire rappelle l'état des finances : 70 000 € sont dégagés chaque année dont 30 à 40 000 € d'investissements obligatoires. M. ETIE argumente que l'optimisation des dépenses est possible par des groupements d'achat.

Devant l'interrogation du Conseil, M. le Maire propose d'attendre la présentation des finances de la commune par le Trésorier, à laquelle tous les élus sont conviés, pour prendre une décision en connaissance de cause. La décision est donc reportée.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

M. ETIE a rencontré l'association *Arbre à fil* pour un potentiel spectacle lors de la commémoration de l'Armistice de 1918 qui se déroulera le 15 novembre. Il s'agirait d'une réflexion théâtrale autour de paroles de poilus. A cette occasion, l'association recherche des uniformes d'époque.

FIN DES TARIFS REGLEMENTES POUR L'ENERGIE

Les tarifs réglementés prendront fin au 1^{er} janvier 2015. En conséquence, le Sydéla propose à la commune de s'inscrire dans un groupement de commande pour l'électricité à l'échelle du département. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

INFORMATIONS DIVERSES

- Suite à la fermeture de tous les commerces de bouche de la commune au mois d'août et l'inquiétude sur l'avenir de nos commerces de Monsieur le Maire, celui-ci propose la création d'une commission chargée de réfléchir sur le maintien et la création de commerces à Teillé. Se sont manifestés : André GUIHARD, Christophe LEBRETON, Christelle JAUNASSE et Anne GUILLET.

- L'association « Outils en main » permet aux jeunes de découvrir des métiers par la transmission de leurs connaissances de professionnels retraités.

- Le terrain de football en herbe sera indisponible pendant 5 semaines pour cause de sablage. La météo de l'été n'ayant pas permis de travailler plus tôt.

- La Poste va mettre à disposition de tous, dans les prochaines semaines, une tablette connectée gratuitement à ses services et libre d'accès à d'autres services publics.

- M. ETIE fait part de son insatisfaction sur la forme des comptes rendu de conseil. Il souhaite que toutes les interventions y soient inscrites.

- M. PAGEAUD informe le Conseil que l'association de tennis de table n'aura pas besoin de la Salle Polyvalente jusqu'en décembre.

Il est rappelé que le public ne doit pas intervenir aux débats. Une personne a été invitée à quitter la salle suite à des perturbations répétées sous forme d'écrits et de tentatives de prises de parole.

La séance a été levée à 23h45

GUIHARD André



PRIOU Christian



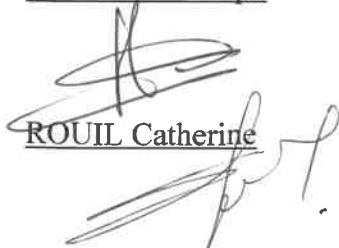
BEN KEBIL Réda



JAUNASSE Christelle



TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe



GENEIX Nathalie



AREZKI Marie-Laure



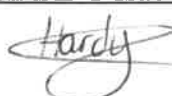
PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand



HARDY Isabelle



- 2 SEP. 2014

SOUELARD Jérôme

DELANOU Angélique

FERRE Aurélie

GUILLET Anne

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel

BEATRIX Lydia

non conforme avec
débats du CM
relatif à l'appel à
projets & à la commission
enfance jeunesse de septembre

non conforme
aux débats du conseil
municipal du mois de
septembre.